

Sur ce rapport le Conseil émit le vœu :

« 1<sup>o</sup> Qu'à dater du 1<sup>er</sup> germinal de l'an XI, la Bibliothèque de la ville fut confiée à la garde d'un bibliothécaire nommé à vie par le Conseil, au scrutin et à la majorité absolue.

« 2<sup>o</sup> Que les fonctions de bibliothécaire consisteraient à faire donner aux citoyens les livres qu'ils demanderaient, DE LEUR INDIQUER CEUX QU'ILS NE CONNAITRAIENT PAS, et qui POURRAIENT LES AIDER DANS LEURS TRAVAUX, à recevoir les étrangers, de leur montrer les richesses *littéraires* que le dépôt renferme, etc... »

Mais MM. Tabard et Brun ne furent pas nommés (1). Le Conseil leur préféra M. Delandine qui fut choisi à

(1) MM. Tabard et Brun furent sans doute écartés à cause des lenteurs qu'ils avaient mises dans l'exécution de leur mission.

M. Tabard était, du reste, un bien piètre conservateur ou un homme animé d'un bien mauvais esprit.

En 1802, le ministre de l'intérieur ayant été informé qu'il existait à la Bibliothèque centrale d'Auxerre et à la Bibliothèque nationale de Paris plusieurs manuscrits qui intéressaient particulièrement Lyon, proposa à M. le préfet de les céder moyennant quelques échanges insignifiants.

Parmi ces manuscrits figuraient, en première ligne, les Privilèges authentiques de la commune de Lyon (2 vol. in-fol. sur vélin et 1 vol. en papier), et la collection des écrits de Guichenon relatifs au Lyonnais, au Forez, à la Bresse et aux pays voisins.

M. Najac, alors préfet du Rhône, consulta M. Tabard sur l'offre du ministre; mais M. Tabard répondit d'une manière pitoyable..... il conclut au rejet pur et simple de l'échange...

Heureusement qu'il se rencontra, plus tard, un bibliothécaire plus intelligent, et le fameux cartulaire dit de Villeneuve, rentra dans les Archives communales de Lyon. Mais les manuscrits de Guichenon furent remis à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier où ils sont comme perdus pour les chercheurs de notre localité.